

FCP BIAT EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos au 31 Décembre 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 64.526.784, un actif net de D : 63.361.650 et un bénéfice de D : 3.650.321.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2022 a décidé de diviser la valeur liquidative par deux, et ce, à compter du 4 août 2023, ce qui a eu pour effet de doubler le nombre de parts détenues par chaque copropriétaire à cette date.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP BIAT Epargne Actions » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.
Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

//- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Le commissaire aux comptes :
FINOR
Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>62 617 498</u>	<u>61 902 988</u>
Actions et droits rattachés		51 117 680	53 345 013
Obligations et valeurs assimilées		11 499 818	8 557 976
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 909 281</u>	<u>904 365</u>
Disponibilités		1 909 281	904 365
Créances d'exploitation	5	<u>5</u>	<u>106 948</u>
TOTAL ACTIF		<u>64 526 784</u>	<u>62 914 302</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	81 225	91 888
Autres créditeurs divers	7	1 083 910	289 001
TOTAL PASSIF		<u>1 165 135</u>	<u>380 889</u>
ACTIF NET			
Capital	8	61 560 902	60 507 993
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		728	469
Sommes distribuables de l'exercice		1 800 020	2 024 951
ACTIF NET		<u>63 361 650</u>	<u>62 533 413</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>64 526 784</u>	<u>62 914 302</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en
dinars)

	Note	Anné e2023	Anné e2022
Revenus du portefeuille-titres	9	2 746 711	3 042 407
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 229 160	2 485 766
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		517 551	556 641
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 746 711	3 042 407
Charges de gestion des placements	10	(948 088)	(947 259)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 798 623	2 095 148
Autres charges	11	(81 242)	(80 189)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 717 381	2 014 959
Régularisation du résultat d'exploitation		82 639	9 992
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 800 020	2 024 951
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(82 639)	(9 992)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 930 483	(184 421)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		42 244	(221 401)
Frais de négociation de titres		(39 786)	(97 948)
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 650 321	1 511 188

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2023	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 650 321	1 511 188
Résultat d'exploitation	1 717 381	2 014 959
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 930 483	(184 421)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	42 244	(221 401)
Frais de négociation de titres	(39 786)	(97 948)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 855 306)	(1 815 214)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(966 779)	(1 969 013)
Souscriptions		
- Capital	25 783 347	24 572 639
- Régularisation des sommes non distribuables	737 392	(672 130)
- Régularisation des sommes distribuables	673 760	669 358
Rachats		
- Capital	(26 934 234)	(26 354 016)
- Régularisation des sommes non distribuables	(466 537)	585 785
- Régularisation des sommes distribuables	(760 506)	(770 649)
VARIATION DE L'ACTIF NET	828 237	(2 273 038)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	62 533 413	64 806 451
En fin de l'exercice	63 361 650	62 533 413
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	412 951	424 991
En fin de l'exercice	810 193 *	412 951
VALEUR LIQUIDATIVE	78,205	151,431
TAUX DE RENDEMENT	6,53%	2,28%

* L'évolution du nombre d'actions résulte principalement de la division de la valeur liquidative par deux, qui a eu lieu le 4 août 2023

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP BIAT Epargne Actions » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la « BIAT » et la société « BIAT Asset Management » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 04 Juillet 2006.

Le fonds a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie a été fixée initialement à 7 ans puis prorogée à 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Janvier 2007.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP BIAT Epargne Actions » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la « BIAT ». Le gestionnaire étant « Tunisie Valeurs Asset Management ». Ex « BIAT asset management »

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 62.617.498 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	Actions & droits rattachés		47 649 246	51 117 680	80,68%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	41 121	250 016	248 741	0,39%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	73 200	2 812 293	3 362 003	5,31%
TN0001800457	BIAT	55 885	3 259 136	5 121 525	8,08%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	654 506	1 323 406	1 292 649	2,04%
TN0007670011	DELICE HOLDING	160 845	2 300 062	1 876 257	2,96%
TN0007570013	EURO-CYCLES	112 374	2 618 668	1 779 442	2,81%
TN0007510019	LAND`OR	123 896	986 348	743 500	1,17%
TN0007620016	MPBS	121 395	604 290	650 677	1,03%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	493 000	4 366 736	4 363 050	6,89%
TN0007610017	SAH LILAS	675 000	5 904 326	5 391 225	8,51%
TNG73XSR2TO7	SAH LILAS DA 2023-1/35	643 500	161 393	386 100	0,61%
TN0001100254	SFBT	274 764	4 138 832	3 397 457	5,36%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	112 000	2 300 755	1 852 144	2,92%
TN7IDY8X60S8	SMART TUNISIE DA 2023-1/5	3	12	8	0,00%
TN0007630015	SOTIPAPIER	170 150	1 034 648	948 927	1,50%
TN0006560015	SOTUVER	392 999	2 136 687	4 730 136	7,47%
TN0006060016	STAR	32 570	4 637 320	5 755 119	9,08%
TN0007440019	TELNET HOLDING	192 466	1 605 109	1 488 725	2,35%
TN0007270010	TPR	677 246	2 749 788	3 361 172	5,30%
TN0003900107	UIB	99 395	2 302 180	2 574 827	4,06%
TN0007720014	UNIMED	238 500	2 157 238	1 793 997	2,83%
	Bons de Trésor Assimilables		10 844 042	11 499 818	18,15%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	700	645 400	713 675	1,13%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	400	373 480	409 078	0,65%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	770	726 033	785 420	1,24%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	130	123 461	132 277	0,21%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	600	561 780	607 134	0,96%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	150	135 450	137 102	0,22%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	2 640	2 383 920	2 412 994	3,81%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	300	288 450	309 983	0,49%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	130	125 463	134 347	0,21%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	600	558 360	627 721	0,99%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	2 300	2 270 790	2 417 740	3,82%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	200	197 460	210 238	0,33%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	570	568 689	602 329	0,95%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	230	221 513	229 731	0,36%
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	600	543 000	579 284	0,91%
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	161	146 703	155 441	0,25%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5%	290	265 060	284 525	0,45%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5%	460	419 980	451 315	0,71%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	300	289 050	299 482	0,47%
	Total		58 493 288	62 617 498	98,83%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	+ <u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	59 858 467	251 704	1 792 817	61 902 988	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	7 460 685			7 460 685	
Bon de Trésor Assimilables	3 325 989			3 325 989	
Cessions de l'exercice					
Actions	(11 566 101)			(11 566 101)	42 126
Bon de Trésor Assimilables	(585 752)			(585 752)	118
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres			1 930 483	1 930 483	
Variation des Intérêts courus nets		149 206		149 206	
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	58 493 288	400 910	3 723 300	62 617 498	42 244

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 5 contre D : 106.948 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Vente de titres à encaisser	-	106 947
Autres	5	1
Total	<u>5</u>	<u>106 948</u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 81.225 contre D : 91.888 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	74 977	74 963
Rémunération du dépositaire	6 248	16 925
Total	<u>81 225</u>	<u>91 888</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 1.083.910 contre D : 289.001 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	5 250	5 250
Retenues à la source	7 100	8 525
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée	525 231	41 891
Achat de titres à décaisser	524 794	211 824
Honoraires du commissaire aux comptes	20 006	20 067
Autres	1 528	1 444
Total	<u>1 083 910</u>	<u>289 001</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	60 507 993
Nombre de parts	412 951
Nombre de parts issus de l'opération de division de la VL (*)	412 951
Nombre de copropriétaires	2 238

Souscriptions réalisées

Montant	25 783 347
Nombre de parts émises du 1/01 au 3/08/2023	136 290
Nombre de parts issues de l'opération de division de la VL	136 290
Nombre de parts émises du 4/08 au 31/12/2023	79 349
Nombre de copropriétaires nouveaux	627

Rachats effectués

Montant	(26 934 234)
Nombre de parts rachetées du 1/01 au 3/08/2023	(146 752)
Nombre de parts issues de l'opération de division de la VL	(146 752)
Nombre de parts rachetées du 4/08 au 31/12/2023	(74 134)
Nombre de copropriétaires sortants	(967)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 930 483
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	42 244
Régularisation des sommes non distribuables	270 855
Frais de négociation de titres	(39 786)

Capital au 31-12-2023

Montant	61 560 902
Nombre de parts	810 193
Nombre de copropriétaires	1 898

(*)Selon décision du conseil d'administration du 14 décembre 2022

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 2.746.711 contre D : 3.042.407 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 229 160	2 485 766
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des BTA	517 551	556 641
TOTAL	2 746 711	3 042 407

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à D : 948.088 contre D : 947.259 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	875 158	874 393
Rémunération du dépositaire	72 930	72 866
Total	948 088	947 259

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 81.242 contre D : 80.189 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	61 281	61 227
Honoraires du commissaire aux comptes	18 888	17 974
Autres	1 073	988
Total	81 242	80 189

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	3,390	7,367	8,057	3,211	5,433
Charges de gestion des placements	(1,170)	(2,294)	(2,578)	(2,060)	(2,144)
Revenus net des placements	<u>2,220</u>	<u>5,074</u>	<u>5,479</u>	<u>1,150</u>	<u>3,288</u>
Autres charges	(0,100)	(0,194)	(0,216)	(0,171)	(0,164)
Résultat d'exploitation (1)	<u>2,120</u>	<u>4,879</u>	<u>5,263</u>	<u>0,979</u>	<u>3,125</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,102	0,024	(0,730)	0,022	0,385
Sommes distribuables de l'exercice	<u>2,222</u>	<u>4,904</u>	<u>4,533</u>	<u>1,001</u>	<u>3,510</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,383	(0,447)	12,274	(6,337)	(7,953)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,052	(0,536)	(2,665)	(2,503)	(1,700)
Frais de négociation de titres	(0,049)	(0,237)	(0,125)	(0,172)	(0,186)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>2,386</u>	<u>(1,220)</u>	<u>9,485</u>	<u>(9,011)</u>	<u>(9,840)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>4,505</u>	<u>3,659</u>	<u>14,748</u>	<u>(8,032)</u>	<u>(6,715)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>2,386</u>	<u>(1,220)</u>	<u>9,485</u>	<u>(9,011)</u>	<u>(9,840)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,334	(0,209)	(1,168)	(0,886)	1,498
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>2,720</u>	<u>(1,429)</u>	<u>8,317</u>	<u>(9,897)</u>	<u>(8,342)</u>
Distribution des dividendes	<u>4,904</u>	<u>4,533</u>	<u>1,001</u>	<u>3,510</u>	<u>2,731</u>
Valeur liquidative	78,205	151,431	152,489	140,639	153,045
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,52%	1,51%	1,76%	1,40%	1,35%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,15%	0,12%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,89%	3,23%	3,09%	0,68%	2,22%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP "BIAT – EPARGNE ACTIONS" est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "BIAT" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, et réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS a remplacé "BIAT CAPITAL" en tant que distributeur des titres du fonds et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de "BIAT CAPITAL" par "TUNISIE VALEURS".

La commission de distribution revenant à TUNISIE VALEURS, est prise en charge par le gestionnaire.